



**Environ 1 million d'Haïtiens vivent avec un handicap, soit 10 % de la population. Pour bon nombre d'entre eux, vivre en Haïti est un parcours de combattant. Seuls quelques-uns arrivent à tirer leur épingle du jeu. Trouver un emploi est un défi et aller à l'école est un casse-tête. En Haïti, le handicap est un poids, un fardeau... A cela s'ajoutent les personnes déficientes victimes de discrimination et parfois même de violence.**

« Ici en Haïti, on ne planifie pas pour les personnes à besoins spéciaux », regrette le secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées. On a tort d'agir ainsi, pense Gérald Oriol Junior. Car planifier pour les personnes déficientes, c'est planifier aussi pour tout le monde. » D'après M. Oriol, le contraire n'est pas aussi vrai, car rares sont les écoles, églises, magasins, ou hôpitaux construits en tenant compte de la réalité des personnes à mobilité réduite.

«La problématique des personnes handicapées est le cadet des soucis de l'Etat haïtien. C'est un constat décevant », affirme le directeur exécutif de la POHDH. Antonal Mortimé déplore « qu'aucun programme, qu'il soit en santé, en éducation ou en infrastructures, ne tienne compte des personnes à besoins spéciaux».

Le système éducatif haïtien songe à peine à cette catégorie dont les desiderata sont loin d'être prioritaires. De ce fait, avoir accès à l'éducation devient un luxe. Pire! Un maigre budget de 40

millions de gourdes limite fortement la secrétairerie d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées dans ses actions.

### *Un système éducatif discriminatoire et inadapté*

Frantz Giraud est âgé de 30 ans. Il se déplace à l'aide d'un fauteuil roulant. Frantz a perdu l'usage de ses jambes, suite à une fièvre typhoïde, alors qu'il était en classe de 8e AF. « Mais je n'ai pas baissé les bras, j'ai continué avec les études », explique le jeune handicapé visiblement fier. Toutefois, cela a été un calvaire, se souvient Frantz Giraud.

Le premier problème rencontré par Frantz est l'accessibilité dans les locaux des établissements scolaires qu'il a fréquentés. « Ces bâtiments sont dépourvus de rampe d'accès, se plaint le jeune homme. Pas de programme adapté, pas d'enseignants qualifiés dans le domaine non plus. » Toutefois, il avoue que, pour lui, cela n'a pas été trop difficile. « Car mon handicap était physique. Le problème ne résidait pas tellement dans l'apprentissage, mais dans les difficultés à circuler et à me déplacer dans l'enceinte de l'établissement », se souvient Frantz Giraud.

D'autres, cependant, sont moins chanceux que Frantz Giraud. En effet, les handicapés mentaux ont toutes les peines du monde à s'adapter au système éducatif haïtien. Le plus grand problème, selon le secrétaire exécutif de la Plateforme des organisations des droits humains, c'est l'absence de personnel enseignant qualifié. « Comme vous le savez, les personnes handicapées ont des besoins spéciaux », argue Antonal Mortimé. De plus, suite au séisme de 2010, leur nombre a considérablement augmenté.

Or, les professeurs compétents dans ce domaine font particulièrement défaut. « C'est regrettable de ne pas tenir compte des spécificités des gens faisant partie de cette catégorie. » Pour M. Mortimé, il s'agit d'une énorme déficience du système.

### *Le problème d'adaptation existe-t-il réellement ?*

« L'école devait se faire sur une base inclusive, indique le secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées. Toute personne, peu importe sa capacité physique et mentale, doit pouvoir aller dans un lycée, un collège, ou une université de son choix.

Maintenant, c'est à l'État de créer un environnement adapté capable d'accueillir tout le monde. » Cependant, M. Oriol reconnaît qu'il peut y avoir un problème d'adaptation. « D'où la nécessité d'écoles spécialisées, avec un personnel adéquat et des formations précises.

Certains élèves déficients demandent une attention et des approches particulières en matière d'apprentissage », déclare M. Oriol. Le secrétaire d'Etat plaide en faveur du renforcement des structures existantes oeuvrant dans le secteur. «Le problème d'adaptation, dont parle le secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées, existe », estime Antonal Mortimé qui soutient que ce n'est pas une raison d'avoir deux écoles séparées. « Agir ainsi porterait atteinte aux personnes qui souffrent d'une déficience. Or, on doit éviter de stigmatiser cette catégorie déjà en proie à des besoins de toutes sortes », selon le responsable des droits humains.

« La discrimination est une autre épreuve à laquelle les personnes handicapées doivent faire face. Et cette discrimination peut prendre plusieurs formes, fait remarquer Antonal Mortimé. Il y a un rejet de ces enfants dans le système. Et quand ils ne subissent pas les préjugés de leurs camarades, ce sont les professeurs qui les méprisent carrément. » Une situation dénoncée par le défenseur des droits humains qui pense que « cela constitue une violation grave des droits des enfants et de la convention des Nations unies sur les droits de l'homme ».

Dulière Mireille est âgée de 25 ans et n'avait pas toujours été handicapée. Amputée d'un bras, elle étudie la comptabilité dans une université privée de la capitale. « Le handicap en soi n'est rien, mais la discrimination qui en découle... », explique la jeune étudiante. Son bras, elle l'a perdu lors des événements tragiques de janvier 2010. Mireille a passé près de 3 jours sous les décombres. Elle a eu la vie sauve grâce à 5 interventions chirurgicales, mais la jeune femme en est quand même sortie manchote. « Depuis lors, presque tout le monde me regarde de travers, comme si je venais d'une autre planète », confie Dulière Mireille.

Pourtant, elle ne se considère pas comme une personne « anormale ». « Il me manque un bras certes, mais je respire encore, je peux penser et c'est ce qui compte », s'est réjouie Mireille. D'ailleurs, les injures ou les marques de préjugés des autres sont sans grand effet sur moi», précise-t-elle. Sa philosophie est simple : « C'est aux personnes handicapées de se valoriser elles-mêmes. » Mireille les exhorte à s'instruire, à travailler dur pour gagner leur vie plutôt que de quémander à chaque coin de rue.

Par ailleurs, la jeune fille invite ses camarades à se mettre ensemble, à former des associations en vue de faire valoir leurs droits. Toutefois, Dulièpre Mireille croit que c'est à l'Etat qu'il incombe avant tout la responsabilité d'encadrer les personnes à besoins spéciaux.

### *L'intégration est une nécessité*

L'organisation jeune Chambre internationale part en guerre contre la marginalisation des personnes handicapées. Le vice-président de la JCI se dit convaincu que, contrairement à ce que pense plus d'un, les personnes à mobilité réduite ont beaucoup de potentiel. Mais pour s'en rendre compte, les employeurs doivent les embaucher. « D'ailleurs, les lois haïtiennes recommandent vivement une telle démarche », indique Yves Bernard Remarais.

Une partie de la mission de l'organisation JCI consiste à faire pression sur certaines institutions afin qu'elles recrutent également des personnes vivant avec un handicap. Yves Bernard Remarais rappelle, d'ailleurs, que les bases légales existent déjà.

Le vice-président de la JCI faisait référence à la loi votée par le Parlement haïtien le 13 mars 2012 et promulguée par l'exécutif. Il convient à présent de faire appliquer les lois et d'en adopter d'autres plus contraignantes. Car, une fois qu'elles se sentent intégrées ou prises en considération, les personnes handicapées pourront, avec leur savoir-faire, participer au développement du pays.

Ce sera une lutte de longue haleine, prévient le secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées. « Les résultats seront lents, mais on y travaille », avertit Gérald Oriol Junior qui dit « miser sur l'implication des partenaires et d'autres personnes qui se sentent concernées par le combat mené en faveur de cette frange de la société ».

Le secrétaire exécutif de la POHDH propose, lui, de commencer par le commencement, en prenant des dispositions pour empêcher que plus de gens ne deviennent handicapés. Pour cela, Antonal Mortimé exhorte « les responsables haïtiens à régulariser le transport public et la construction des bâtiments publics et privés ».

Il conseille aussi aux autorités de « renforcer et de mieux structurer les centres hospitaliers du pays et de veiller aux soins qui y sont dispensés. De nombreux individus deviennent

Écrit par WC/HPN

Mardi, 03 Décembre 2013 11:47

---

handicapés suite à des maladies mal soignées ou à des interventions chirurgicales », révèle M. Mortimé.

Toutefois, le secrétaire exécutif de la POHDH préconise à l'endroit de ceux-là qui vivent déjà avec un handicap, respect, compréhension et humanité. « Car il est temps, selon lui, que les personnes à besoins spéciaux soient considérées non pas comme des êtres entièrement à part, mais plutôt comme des personnes à part entière. »

Wandy Charles